

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30 MARS 2023

Nombre de membres

du Conseil

Communautaire:

48

Nombre de membres

qui se trouvent

en fonction :

48

Nombre de délégués :

- présents :

TOTAL

40

- représentés :

3

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 30 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

Pour la commune d'ALTORF :	Pour la commune d'ERGERSHEIM :	Pour la ville de MUTZIG :
M. Bruno EYDER, Maire	Mme Marianne WEHR, Maire	M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	-	Mme Caroline PFISTER, Adjointe
Pour la commune d'AVOLSHEIM :	Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B.:	술
M. Pascal GEHIN, Maire	M. Eric FRANCHET, Maire	Mme Armelle MORGENTHALER, Cons.
=	Mme Solène HOEHN, Adjointe	Mun.
Pour la commune de DACHSTEIN :	Pour la commune de GRESSWILLER :	-
M. Laetitia MARTZ, Maire	M. Pierre THIELEN, Maire	M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
M. Fabien SCHMITT, Adjoint	Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
Pour la commune de DINSHEIM/BR. :	Pour la commune d'HEILIGENBERG:	Pour la commune de NIEDERHASLACH :
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire	M. Guy ERNST, Maire	Mme Marielle HELLBOURG, Maire
M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	E#7	M. Laurent FARON, Adjoint
Pour la commune de DORLISHEIM :	Pour la ville de MOLSHEIM :	Pour la commune d'OBERHASLACH:
M. Gilbert ROTH, Maire	M. Laurent FURST, Maire	M. Jean BIEHLER, Maire
Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe	Mme Chantal JEANPERT, Adjointe	<u>=</u>
M. David PAULY, Cons. Mun.	(2)	
Pour la commune de DUPPIGHEIM :	-	Pour la commune de SOULTZ-BAINS :
M. Julien HAEGY, Maire	M. Gilbert STECK, Adjoint	M. Alain VON WIEDNER, Adjoint
Mme Laetitia FALEMPIN, Adjointe	M. Martial HELLER, Adjoint	M. Nicolas WEBER, Adjoint
Pour la commune de DUTTLENHEIM :	Mme Christelle WAGNER-TONNER,	Pour la commune de STILL :
M. Alexandre DENISTY, Maire	Adjointe	M. Alexandre GONCALVES, Maire
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN,	Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	Mme Chantal SITTLER, Adjointe
Adjointe	M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.	Pour la commune de WOLXHEIM :
*	-	M. Adrien KIFFEL, Maire
		Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M.

Denis TOURNEMAINE

ayant donné procuration à Mme Marianne WEHR

Mme Sylvie TETERYCZ
M. Thierry KLEIN

ayant donné procuration à Mme Christelle WAGNER-TONNER

ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER

Membre titulaire représenté par son suppléant :

Membres excusés :

M.

Philippe HEITZ, Adjoint de MOLSHEIM

Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

N° 23-27

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 6 confiant la compétence relative à l'entretien, la gestion et la réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines à la Communauté de Communes ;

A L'INSTAR des années précédentes ;

AFIN de pourvoir :

- d'une part, au remplacement du personnel permanent en congé pendant la période estivale.
- d'autre part, à l'extension des horaires d'ouverture au public durant la même période,
- enfin, au fonctionnement de la piscine de plein-air de MOLSHEIM ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L. 332-23.2;

VU le décret N° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale en ce qui concerne les agents contractuels ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Adrien KIFFEL, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré;

à l'unanimité décide

de créer, pour les piscines de DACHSTEIN, MOLSHEIM et MUTZIG, des postes de saisonniers en équivalence temps plein, de la manière suivante :

Pour le service technique :

du 4 mai au 4 septembre 2023 : 2 postes

Pour la surveillance des bassins :

du 15 mai au 23 mai 2023:1 postedu 24 mai au 30 juin 2023:8 postesdu 1er juillet au 31 juillet 2023:10 postesdu 1er août au 3 septembre 2023:10 postesdu 4 septembre au 17 septembre 2023:2 postes

Pour les vestiaires et la caisse :

du 15 mai au 10 septembre 2023 : 10 postes

précise

POUR EXTRAIT CONFORME

que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2023.

Le secrétaire de séance,

Alain VON WEDNER Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 31 mars 2023
- publication sur le site internet le : 31 mars 2023

Acte à classer

DE-23-27

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST

ASCL_2_2023-03-31T14-32-37.00 (MI244166078)

Identifiant unique de l'acte :

067-246701064-20230330-DE-23-27-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

RESSOURCES HUMAINES - PISCINES : CREATION

DE SAISONNIERS

Date de décision :

30/03/2023

Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.2. Personnel contractuel

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte :

23-27 RH PISCINES CREATION DE

Multicanal: Non

POSTES SAISONNIERS.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 31/03/23 à 14:32 Date 31/03/23 à 14:32

Date 31/03/23 à 14:38

Par **SEGUIN Muriel**Par **SEGUIN Muriel**

OBJET: TOURISME – OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG: RAPPORT D'ACTIVITE, COMPTE-RENDU FINANCIER ET DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

N° 23-28

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes, en lui conférant notamment la compétence tendant à la création d'un Office de Tourisme Intercommunal;
- **VU** les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ainsi créés ;
- **VU** la convention entre l'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et la Communauté de Communes, en date du 9 juillet 2008 ;
- VU ainsi l'article 3 de cette convention disposant que chaque année, l'Office de Tourisme Intercommunal est tenu de présenter à la Communauté de Communes son rapport d'activité, un compte-rendu financier, ainsi qu'une déclaration de politique générale assortie d'objectifs ;

prend acte

du rapport d'activité, du compte-rendu financier et de la déclaration de politique générale de l'Office de Tourisme Intercommunal présentés séance tenante par son Président, Monsieur Jean BIEHLER.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Alain VON WIEDNER

Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 31 mars 2023

- publication sur le site internet le 31 mars 2023

Acte à classer

DE-23-28

1

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST :

ASCL_2_2023-03-31T14-35-26.00 (MI244166151)

Identifiant unique de l'acte :

067-246701064-20230330-DE-23-28-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

TOURISME - OFFICE DE TOURISME INTERCOMMI

DE MOLSHEIM-MUTZIG : RAPPORT D'ACTIVITE,

FINANCIER ET DECLARATION DE POLITIQUE GEN

Date de décision 30/03/2023

AREGION

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.7. Intercommunalite

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte:

23-28 TOURISME RAPPORT

Multicanal: Non

D'ACTIVITES CR FINANCIER .PDF

Classer

Annuler

Transmis

Préparé Accusé de réception Date 31/03/23 à 14:35 Date 31/03/23 à 14:35

Date 31/03/23 à 14:42

Par SEGUIN Muriel Par SEGUIN Muriel